

**Arrêté n° 52 /ARS/2022 modifiant l'arrêté n°22/ARS/2022 portant composition de la
Commission Régionale Paritaire de La Réunion**

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion

Vu le code de la santé publique, notamment l'article R6152-325 ;
Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
Vu l'article 64 de la loi du 24 juillet 2019 organisant la scission, au 1^{er} janvier 2020 de l'Agence de Santé Océan Indien en deux ARS de plein exercice, dont l'ARS de La Réunion ;
Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Madame Martine LADOUCETTE en qualité de directrice générale de l'agence Régionale de santé La Réunion à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
Vu le décret n°2021-1254 du 28 septembre 2021 modifiant la composition et les attributions des commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
Vu l'arrêté 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;
Vu l'arrêté n°22/ARS/2022 du 02 février 2022 portant composition de la Commission régionale paritaire de La Réunion ;
Vu le courriel du 17 mars 2022 du syndicat Jeunes Médecins désignant le Dr Adrien SUBERVIE en qualité de membre suppléant le représentant ;

ARRETE

Article 1^{er} : la composition de la commission régionale paritaire de La Réunion est modifiée comme suit :

1) représentants des praticiens hospitaliers et personnels enseignants et hospitaliers

(a) Action Praticiens Hôpital

- Dr Georges ONDE, EMSPR, titulaire
- Dr Myriam SWARTEBROECKX, EPSMR, titulaire
- Dr Patrick TRON, EPSMR, titulaire
- Dr Vincent LAGARDE, CHU, titulaire

- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, suppléant

- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, suppléant

(b) Coordination médicale hospitalière (CMH)

- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, suppléant

(c) Intersyndicat National des praticiens hospitaliers (INPH)

- Dr Vincent RAMEZ, EPSMR, titulaire
- Dr Françoise CHAN-OU-TEUNG, CHU, titulaire
- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, suppléant
-

(d) Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM HP)

- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, suppléant

(e) Jeunes Médecins (JM)

- Dr Fernanda FRADE, CHU de La Réunion, titulaire
- Dr Jean-Bernard SELLY, CHU de La Réunion, titulaire
- **Dr Adrien SUBERVIE, suppléant**
- En cours de désignation, suppléant

2) représentant des étudiants de troisième cycle

- en cours de désignation, titulaire
- en cours de désignation, titulaire
- en cours de désignation, suppléant
- en cours de désignation, suppléant

3) représentants des directeurs d'Établissements publics de santé

- M. Lionel CALENGE, directeur du CHU de La Réunion, titulaire
- En cours de désignation, suppléant

- M. Laurent BIEN, directeur du Centre Hospitalier Ouest Réunion, titulaire
- M. Christian ABONNEL, directeur adjoint du Centre Hospitalier Ouest Réunion, suppléant

- M. Olivier MANICON, directeur adjoint de l'EPSMR, titulaire
- M. Eric CHARTIER, directeur adjoint de l'EPSMR, suppléant

- Mme Nathalie HEULIN, directrice Affaires médicales GHER, titulaire
- Mme Odile LAMARQUE, GHER, suppléante.

- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant

4) Représentants des présidents de commission médicale d'établissement

- Professeur Peter VON THEOBALD, président CME CHU de La Réunion, titulaire
- Dr Philippe OCQUIDANT, vice-président CME CHU de La Réunion, suppléant

- Dr Rachid DEKKAK, vice-président CME du Centre Hospitalier Ouest Réunion, titulaire
- Dr Karine BERNY-BURLLOT, présidente CME du Centre Hospitalier Ouest Réunion, suppléante

- Dr François APPAVOUPOLLE président CME Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion, titulaire
- Dr Erick GOKALSING, vice-président CME Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion, suppléant

- Dr Vincent APPAVOUPOLLE, président CME du Groupe Hospitalier Est Réunion, titulaire
- Dr Séverine KLEIN, présidente CME du Groupe Hospitalier Est Réunion, suppléant.

- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant
- En cours de désignation, titulaire
- En cours de désignation, suppléant

Article 2 : le reste sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis, 17 rue Félix Guyon, 97400 Saint Denis, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, le 22 MARS 2022

La directrice générale de l'ARS La Réunion

Le directeur général adjoint



Etienne BILLOT